

# Commune de Barsac

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2018

### PROCES VERBAL

---

Nombre de Conseillers

En exercice 17

Présents 9

Votants 12

Date de convocation : le 4 juillet 2018

L'an deux mille dix huit, le 12 du mois de juillet

Le Conseil municipal de la commune de BARSAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de M. Dominique CAVAILLOLS, Maire.

**PRESENTS** : M. Dominique CAVAILLOLS, Mme Anne-Marie PENEAU, M. Joël DUBOURG, M Raymond RIBES, M. Philippe BLOCK, Mme Catherine MARCHAL, Mme Katell BEDOURET EYHARTZ, M. Franck COUETTE COSSE, M Guillaume LAHAYE

**POUVOIRS** : Jérémy DUMEAU donne pouvoir à Mme Anne-Marie PENEAU, M. Mathias LOUIS donne pouvoir à M. Dominique CAVAILLOLS, Mme Sylvie LAVERGNE donne pouvoir à Mme Katell BEDOURET EYHARTZ ,  
**ABSENTS** : M Jean Hugues DUFOUR, M Christian BOYER, Mme Isabelle ROY, Mme Aurore MALMOUSTIE M Xavier MUSSOTTE

Secrétaire de séance : Mme Katell BEDOURET EYHARTZ

Monsieur le Maire propose de procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 juin 2018

Le procès verbal ayant été diffusé aux Conseillers municipaux préalablement, il n'en est pas donné lecture en séance.

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle ensuite les points inscrits à l'ordre du jour sur lesquels le Conseil Municipal est appelé à délibérer :

- *D 42 : modification du temps de travail d'un agent à sa demande*
- *D 43 : Remboursement à l'association Carnival des tickets boisson de la fête de la musique*
- *D 44 : Remboursement à la Calandreta des tickets repas de la fête de la musique*
- *D 45 : Subvention de 300 euros à l'équipement « paysans du désert » dans le cadre du 4L trophy*
- *D 46 : Décision modificative : intégration de la DETR de 2 725 euros pour la végétalisation du parking du stade*
- *D 47 : Décision modificative : intégration de la DETR de 8 224 euros pour la rénovation de la toiture de l'aile gauche de la mairie*
- *D 48 : Subvention de 600 euros pour l'organisation du grand prix de la municipalité*
- *Questions diverses*

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération l'autorisant à signer la nouvelle convention avec le SDEEG pour prolonger la délégation de l'instruction du droit des sols.

Il propose également d'ajouter à l'ordre du jour la délibération 50 relative à l'attribution d'une subvention à l'association bulle en chais pour l'organisation du festival de la BD.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces deux délibérations.

#### **D 42 OBJET : BAISSSE DU TEMPS DE TRAVAIL DE SYLVIE TRICHARD**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la mise en œuvre des TAP, le temps de travail de certains agents avait été augmenté pour faire face aux nouveaux besoins. Mme Sylvie Trichard avait alors accepté d'augmenter son temps de travail. Maintenant que les TAP sont terminés, Mme Trichard souhaite baisser son temps de travail de 29h hebdomadaire à 28h.

Au niveau de l'organisation du travail, cette demande ne pose pas de problème.

Cette baisse du temps de travail étant inférieur à 10%, la saisine du comité technique paritaire n'est pas nécessaire.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de bien vouloir accepter cette modification de temps de travail et de modifier le tableau des effectifs pour acter ce changement.

**LE CONSEIL ADOPTE**

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D 43 OBJET : REMBOURSEMENT DES TICKETS BOISSON A L'ASSOCIATION CARNIVAL DISTRIBUES AUX ARTISTES A L'OCCASION DE LA FETE DE LA MUSIQUE**

Monsieur le Maire propose que soit votée une subvention exceptionnelle de 234 € au profit de l'association Carnival pour lui rembourser les tickets boisson offerts aux artistes

TOTAL BP 2018	33 500 euros
SUBVENTIONS DEJA VERSEES	14 990 euros
RESTE A ENGAGER	18 510 euros
SUBVENTION à Carnival	234 euros
NOUVEAU RESTE A ENGAGER	18 276 euros

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide l'attribution de la subvention exceptionnelle à Carnival pour le montant ci-dessus proposé.

**LE CONSEIL ADOPTE**

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D 44 OBJET : REMBOURSEMENT DES TICKETS REPAS A L'ASSOCIATION CALANDRETA DISTRIBUES AUX ARTISTES A L'OCCASION DE LA FETE DE LA MUSIQUE**

Monsieur le Maire propose que soit votée une subvention exceptionnelle de 360 € au profit de l'association calandreta pour lui rembourser les tickets repas offerts aux artistes

TOTAL BP 2018	33 500 euros
SUBVENTIONS DEJA VERSEES	15 224 euros
RESTE A ENGAGER	18 276 euros
SUBVENTION à Calandreta	360 euros
NOUVEAU RESTE A ENGAGER	17 916 euros

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide l'attribution de la subvention exceptionnelle à la calandreta pour le montant ci-dessus proposé.

**LE CONSEIL ADOPTE**

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D 45 OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'EQUIPAGE PAYSANS DU DESERT DANS LE CADRE DE L'OPERATION 4L TROPHY**

Monsieur le Maire propose que soit votée une subvention exceptionnelle de 300 € au profit de l'association paysans du désert, qui conduira un équipage dans le cadre du 4L Trophy. Il informe qu'un des deux jeunes habite Barsac.

TOTAL BP 2018	33 500 euros
SUBVENTIONS DEJA VERSEES	15 884 euros
RESTE A ENGAGER	17 916 euros
SUBVENTION à paysans du désert	300 euros
NOUVEAU RESTE A ENGAGER	17 616 euros

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide l'attribution de la subvention exceptionnelle à l'association Paysans du désert pour le montant ci-dessus proposé.

**LE CONSEIL ADOPTE**

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D 46 OBJET : DECISION MODIFICATIVE : INTEGRATION D'UNE SUBVENTION DETR POUR LA VEGETALISATION DU PARKING DU STADE**

Monsieur le Maire informe qu'une subvention de 2725 euros a été attribuée à la commune au titre de la DETR pour la végétalisation du parking du stade. Monsieur le Maire apprécie que Monsieur le Sous préfet ait tenu son engagement.

Il propose d'intégrer cette subvention au budget de la façon suivante :

Dépenses d'investissement : + 2725 en dépenses imprévues : article 020

Recettes d'investissement : + 2725 euros : opération 252, article 1341

**LE CONSEIL ADOPTE**

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D 47 OBJET : DECISION MODIFICATIVE : INTEGRATION D'UNE SUBVENTION DETR POUR LA RENOVATION DE LA TOITURE DE L'AILE GAUCHE DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire informe qu'une subvention de 8224 euros a été attribuée à la commune au titre de la DETR pour la rénovation de la toiture de l'aile gauche de la mairie. Monsieur le Maire se félicite du soutien récurrent du Sous Préfet lorsque la commune décide de faire des investissements.

Il propose d'intégrer cette subvention au budget de la façon suivante :

Dépenses d'investissement : + 8224 en dépenses imprévues : article 020

Recettes d'investissement : + 8224 euros : opération 190, article 1341

**LE CONSEIL ADOPTE**

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D 48 OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UFOLEP POUR L'ORGANISATION DU GRAND PRIX DE LA MUNICIPALITE**

Monsieur le Maire propose que soit votée une subvention exceptionnelle de 600 € à l'UFOLEP pour l'organisation du grand prix de la municipalité

TOTAL BP 2018	33 500 euros
SUBVENTIONS DEJA VERSEES	15 884 euros
RESTE A ENGAGER	17 616 euros
SUBVENTION à l'UFOLEP	600 euros
NOUVEAU RESTE A ENGAGER	17 016 euros

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide l'attribution de la subvention exceptionnelle à l'association UFOLEP pour le montant ci-dessus proposé.

**LE CONSEIL ADOPTE**

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1 (M Ribes)**

**D 49 OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE SDEEG POUR L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 21 mai 2015, le Conseil Municipal a décidé de transférer au SDEEG la réalisation de l'instruction du droit des sols. Après 3 ans de fonctionnement, on constate que ce service donne pleinement satisfaction.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce conventionnement pour 3 années supplémentaires (2018-2019-2020).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'accepter le renouvellement de ce partenariat, et de l'autoriser à signer la convention.

**LE CONSEIL ADOPTE**

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D 50 OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A BULLE EN CHAIS POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DE LA BD**

Monsieur le Maire propose que soit votée une subvention exceptionnelle de 1500 € à Bulle en Chais pour l'organisation du festival de la BD qui aura lieu les 6 et 7 octobre 2018. Il s'agira du 10<sup>e</sup> festival. Depuis 10 ans ce festival est une réussite. Il attire un large public, venant de bien au-delà du territoire de la commune.

TOTAL BP 2018	33 500 euros
SUBVENTIONS DEJA VERSEES	16 484 euros
RESTE A ENGAGER	17 016 euros
SUBVENTION à Bulle en Chais	1500 euros
NOUVEAU RESTE A ENGAGER	15 516 euros

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide l'attribution de la subvention exceptionnelle à l'association Bulle en Chais pour le montant ci-dessus proposé.

Monsieur le Maire informe qu'il est intervenu lors d'un conseil communautaire pour dénoncer les inégalités de traitement entre associations, au sein de la Communauté de communes.

Monsieur Couette Cosse remercie la Mairie pour son soutien et son accompagnement depuis 10 ans. Il regrette que les collectivités qui apportaient leur soutien depuis 10 ans, ne renouvellement pas leurs subventions. Certaines ne disent même pas pourquoi. Il a hésité à baisser les bras mais après avoir discuté avec différentes personnes, il s'est dit qu'il ne pouvait pas faire cela pour la 10<sup>e</sup> année. C'est un rendez vous important pour le public, mais également pour les dessinateurs.

Il regrette que la Communauté de Communes soit passée d'une subvention de 1300 euros à une subvention de 500 euros, sans lui dire pourquoi. Il aurait souhaité une explication. Malgré tout il a envie de se battre pour sauver ce festival, notamment car il s'agit d'une initiative très soutenue par la commune.

Monsieur le Maire renouvelle son soutien. Il insiste sur l'importance de l'âme du festival, due en particulier à la présence de nombreux auteurs. Il dénonce la baisse des subventions qui met en péril l'édifice alors qu'il s'agit d'un chouette festival. Les auteurs qui viennent sont sensibles à l'accueil qui leur est réservé.

Il remercie les nombreux bénévoles qui rendent possibles l'existence de tels évènements.

Il en profite pour faire une parenthèse et expliquer qu'il n'est pas toujours facile pour les élus d'assister à toutes les initiatives proposées par les nombreuses associations de la commune. Les élus font au mieux. Et s'il arrive que les élus ne soient pas là, cela ne signifie pas qu'ils ne soutiennent pas la manifestation.

**LE CONSEIL ADOPTE**

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1 ( M Couette Cosse)**

***Questions diverses***

Monsieur le Maire informe qu'une discussion est en cours avec le SISS au sujet du financement du transport scolaire depuis le déplacement des enfants du collège de Podensac, au collège de Langon. Il informera le conseil de la solution qui sera trouvée.

Concernant la compétence voirie portée par la communauté de communes, monsieur le Maire informe qu'à ce stade de la négociation, la commune pourrait récupérer 22 km. La CDC redonnerait 1800 euros/km, soit environ 40 000 euros par an pour la commune de Barsac. Monsieur le Maire estime que ce montant est trop bas. Il est nécessaire de le re-estimer. Il tiendra le conseil municipal informé de l'avancée de la discussion. Il précise néanmoins que la réflexion doit être aboutie au 31 décembre.

Monsieur le Maire termine le conseil municipal en apportant tout son soutien à l'équipe de France pour la finale de la coupe du monde.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.